

28) Inscription au budget d'une subvention de 1.000.000 de Frs provenant de la liquidation du CFR

LE MAIRE. - Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de m'autoriser à inscrire au budget:

- EN RECETTES, à l'article 105 99 une subvention de 1.000.000 de francs, provenant de la liquidation du C.F.R., pour la réfection de la Place de la Préfecture;

- et en DEPENSES, à l'article 230 203 1 bis, un crédit de pareille somme.

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, quelqu'un demande-t-il la parole?

M. GALLARD demande que le service de voirie soit étendu à Ste-Clotilde.

Le Maire répond que le service de voirie fonctionne déjà deux fois par semaine à Ste-Clotilde, sauf dans quelques petits lotissements dont les habitants n'ont rien sollicité jusqu'à présent.

x x x

A une question de Mme CHASSAGNE qui demande la réfection provisoire au moyen de quelques déblais de la ruelle Camp Calixte, le Maire répond que le service intéressé fera le nécessaire dans les meilleurs délais.

x x x

M. GIGANT demande qu'un "STOP" soit établi à l'angle des rues Montreuil et Ste-Marie où constamment des accidents se produisent.

x x x

M. PARIS demande au Maire d'intervenir auprès de M. le Préfet pour que les taximan qui n'ont présentement pas le droit de prendre en charge des passagers lorsqu'ils reviennent à vide d'une course, puissent le faire à l'avenir.

LE MAIRE répond qu'à ce sujet il avait fait venir dans son bureau les chauffeurs de taxis qui lui ont demandé de ne rien changer pour le moment.

Approuvé,
St Denis le 15 Janvier 1966,
P. le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: J. Cluchard.